

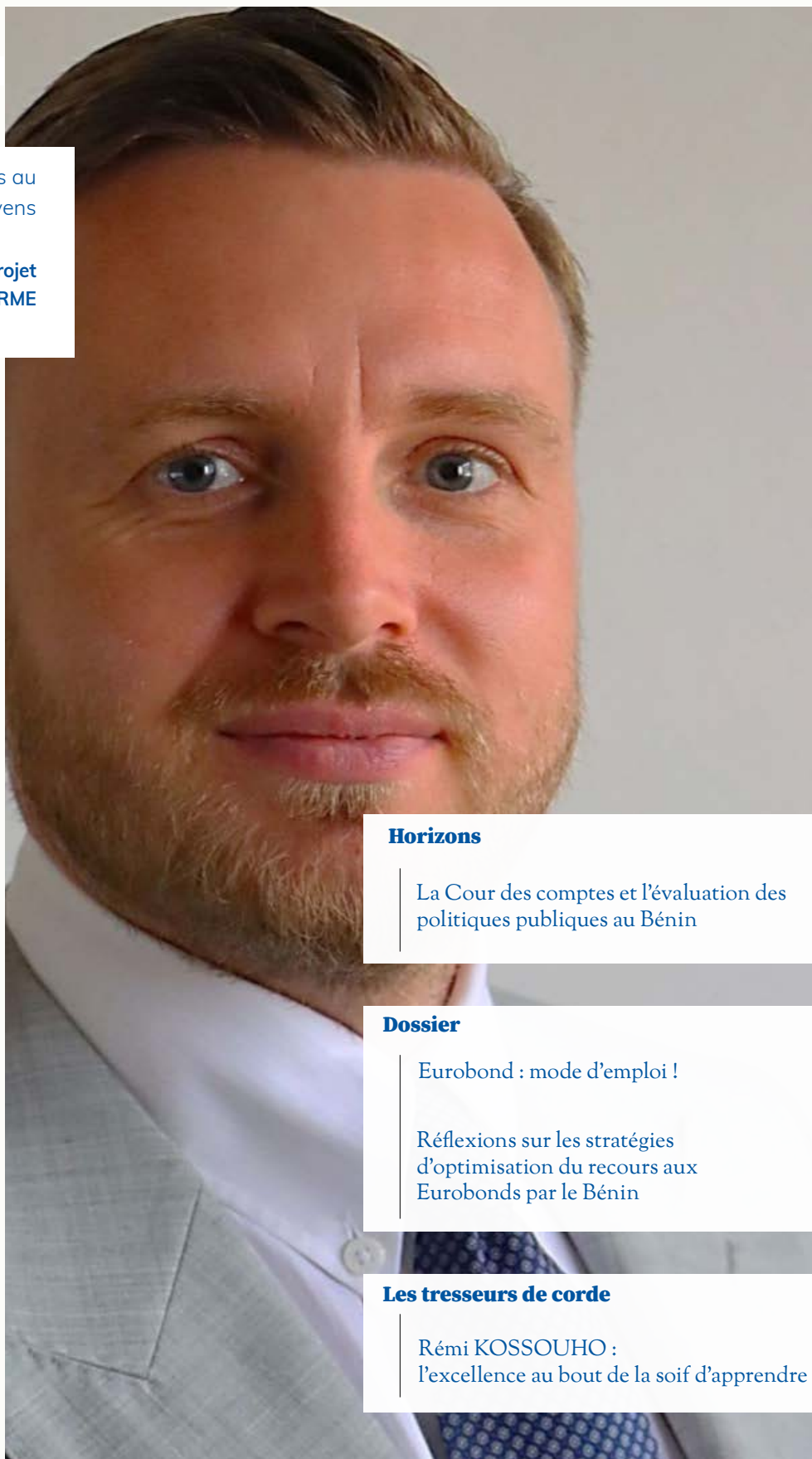
INTERVIEW

Mettre les finances publiques au service des citoyens

Nils Fürköther, Chargé de projet
ReFORME



JUIN 2025 N°15



Horizons

La Cour des comptes et l'évaluation des politiques publiques au Bénin

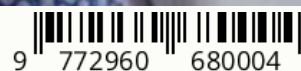
Dossier

Eurobond : mode d'emploi !

Réflexions sur les stratégies d'optimisation du recours aux Eurobonds par le Bénin

Les tresseurs de corde

Rémi KOSSOUHO :
l'excellence au bout de la soif d'apprendre



SOMMAIRE



4 Actualités

Treizième édition du « vendredi des réformes » à la DGTCP, ce 23 mai 2025 : Le Trésor public sensibilisé aux enjeux de la protection des données



6 Interview

Mettre les finances publiques au service des citoyens



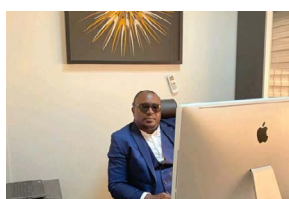
13 Horizons

La Cour des comptes et l'évaluation des politiques publiques au Bénin



17 Dossier

Eurobond : mode d'emploi !



20 Dossier

Réflexions sur les stratégies d'optimisation du recours aux Eurobonds par le Bénin



24 Supplément

Autopsie d'un succès remarquable sur le marché financier régional : l'opération d'adjudication du 20 mars 2025



29 Les tresseurs de corde

Rémi KOSSOUHO ou l'excellence au bout de la soif d'apprendre

31

Santé et bien-être

Hémophilie : Une maladie rare et silencieuse



EQUIPE

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Oumara KARIMOU ASSOUMA

DIRECTEUR ADJOINT DE PUBLICATION
Thierry B. A. DOSSA

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Firmin Dossou LAGOYE

RÉDACTEUR EN CHEF
Hubert Agoin Yao DOSSOU

COMITÉ DE LECTURE
Akonassou Etienne SOUNNOUVOU
Léonide D. AKPO
Justin Rodrigue ABATTAN

CONSEILLERS DE RÉDACTION
William TCHEKPE
Loro LOVISSOUKPO
Eric TCHIAKPE
Franck AYIHONSI

ICONOGRAPHIE
Géraud AWADJIHE

MARKETING-COMMUNICATION
Paul ACAKPO
Lémaire T. Noël KANFONHOUE
Wilfried Juste AHOUANDJINOUE
Lucie D. MASSIM-OUALI

CONCEPTION GRAPHIQUE
Axel Géronce HOUSSA

MONTAGE
Alexandre GNACADJA



EDITO

LES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DU CITOYEN !

Fort de la dynamique enclenchée lors de sa dernière parution, notre revue poursuit son évolution avec ce 15^e numéro, reflet d'un Trésor public en constante transformation. Le changement amorcé tant sur le fond que sur la forme s'affirme désormais comme un cap durable, guidé par la volonté de rendre l'information financière plus vivante, plus accessible et toujours plus utile à l'action publique.

Dans cette édition, notre revue vous offre un voyage passionnant à travers les profondes réformes en cours dans le secteur des finances publiques. De la formation continue des cadres actuels du Trésor Public aux hommages rendus aux anciens, en passant par les avancées dans la gestion financière des collectivités territoriales et les performances du Bénin sur les marchés financiers tant sous régional qu'international, nos rédacteurs s'emploient à vous offrir une expérience unique de lecture.

Vous y découvrirez également comment la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique demeure fidèle à son engagement de devenir, d'ici 2030, une administration moderne de référence, bien gouvernée et au service de ses clients. La série de formations qu'elle organise à

l'intention de ses cadres sur l'utilisation des services numériques de communication en témoignent clairement.

Dans ce numéro, M. Nils Fürköther, gestionnaire du projet ReForme, accepte de lever le voile sur ce projet ambitieux. Il en explique la genèse, les objectifs, ainsi que les défis relevés pour concrétiser cette volonté de "mettre les finances publiques au service du citoyen".

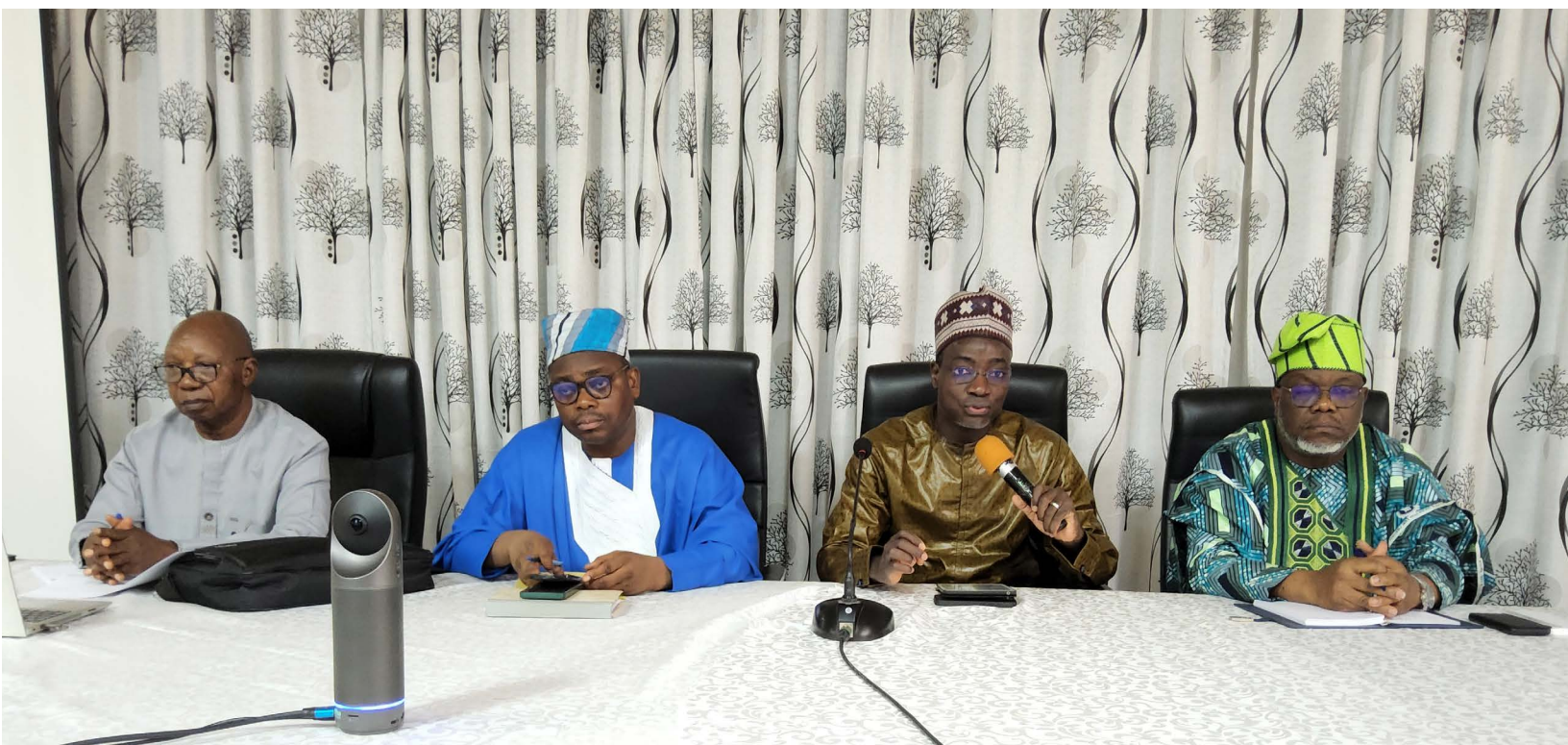
Notre webzine vous emmène également à la découverte d'un Bénin toujours plus attractif, qui continue de se distinguer par ses succès sur le marché financier régional, notamment à travers l'opération d'adjudication du 20 mars 2025 ; une opportunité saisie parmi tant d'autres.

Fidèle à une tradition désormais bien ancrée depuis nos deux dernières parutions que vous pouvez consulter via l'adresse <https://webzine.tresorbenin.bj/>, ce numéro rend hommage à M. Rémi KOSSOUHO, illustre cadre de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique, avant de conclure sur une note de santé à la fois utile et surprenante.

Bonne lecture !

Oumara KARIMOU ASSOUMA

TREIZIÈME ÉDITION DU « VENDREDI DES RÉFORMES » À LA DGTCP, CE 23 MAI 2025 : LE TRÉSOR PUBLIC SENSIBILISÉ AUX ENJEUX DE LA PROTECTION DES DONNÉES



La protection des données personnelles est aujourd'hui un enjeu de survie, aussi bien pour les personnes physiques que morales.

Ce désormais impératif suggère la tenue d'une communication sur le sujet afin de permettre à tout curieux d'en savoir davantage. C'est donc dans cette dynamique que, lors de la treizième édition du Vendredi des Réformes tenue ce vendredi 23 mai 2025 à la coupole de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), la parole a été donnée à un Expert de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP), en vue d'éclairer l'auditoire sur le thème : «Protection des données personnelles : enjeux socio-professionnels pour l'administration du Trésor et son personnel.» Cet échange

s'est déroulé sous la supervision du Directeur général, Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA et son Adjoint, témoignant ainsi du fort engagement de la Direction générale à faire de la protection des données un levier de responsabilité, de modernisation et de sécurité.

A l'entame de la séance, le Chef de la Cellule des Réformes et de la Démarche Qualité, Monsieur Lémaire KANFONHOUE, a souhaité la bienvenue aux participants en présentiel et ceux en ligne via zoom. Il a brièvement rappelé les temps forts de l'édition précédente avant d'encourager les participants à s'impliquer activement dans les échanges.

Selon les propos du Directeur général, Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA, la protection des données à caractère personnel ne relève pas uniquement d'une exigence légale, c'est aussi une responsabilité éthique et un gage de confiance entre l'Etat et les citoyens. Après avoir rappelé le cadre juridique en la matière, il a exhorté l'assistance à faire preuve

d'une attention soutenue afin de relayer l'information autour d'eux.

La sensibilisation, animée par le Conseiller technique et juridique de l'APDP, Monsieur Delphin TAMADAO, s'est articulée autour de trois axes majeurs :

les clarifications conceptuelles et principes de traitement des données ;

les bonnes pratiques personnelles, professionnelles et checklist de l'hygiène informatique ;

les risques liés à la non observance des principes de protection des données personnelles et sanctions prévues.

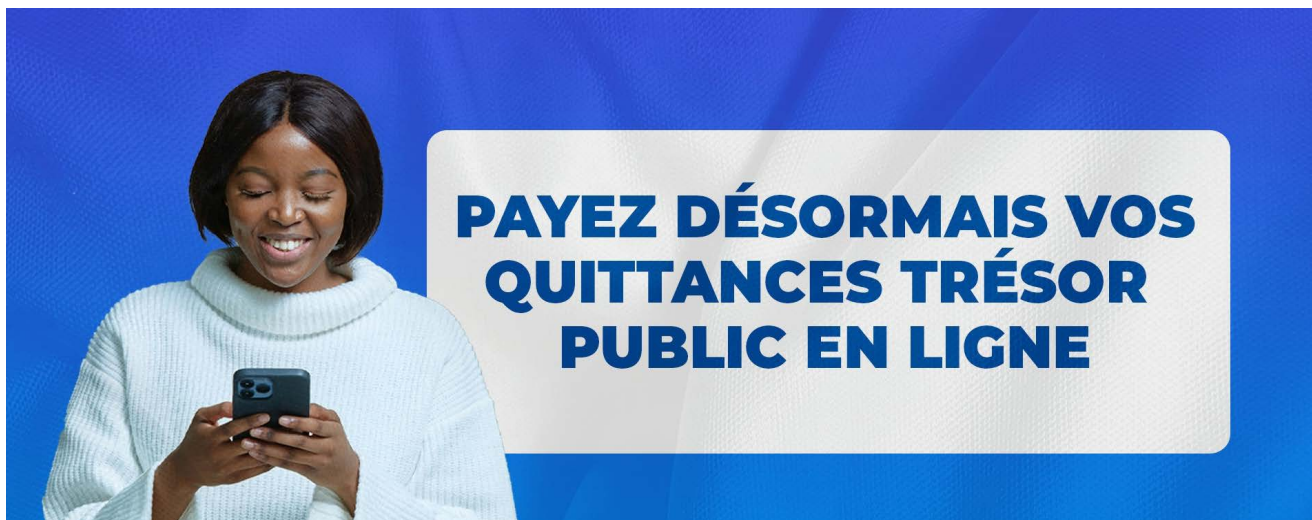
La sensibilisation, marquée par une forte interactivité, a permis à l'assistance de mieux appréhender plusieurs notions clés, notamment celles de données personnelles, de données sensibles et de traitement des données. Elle a également été l'occasion de découvrir les sept principes fondamentaux encadrant le traitement des données à caractère personnel. Un accent

particulier a été mis sur les bonnes pratiques à adopter : la gestion des mots de passe ; la mise à jour régulière des logiciels ; l'utilisation d'un antivirus et d'un pare-feu ; l'hygiène numérique des appareils mobiles ; la sécurité des connexions internet ; la protection des e-mails et la prévention du phishing.

A ce stade, le communicateur a fait remarquer les violations les plus fréquemment observées, ainsi que les sanctions encourues, qui peuvent être d'ordre administratif, pécuniaire ou pénal.

Les échanges ont été enrichis par des interventions constructives et des questions pertinentes portant, entre autres, sur les règles à suivre pour la sécurisation des applications web utilisées et les obligations qui incombent aux détenteurs de dispositifs de vidéosurveillance.

Cette treizième édition du vendredi des réformes a pris fin sur les mots de clôture du Directeur général adjoint du Trésor et de la Comptabilité publique, Monsieur Thierry A. B. DOSSA.



INTERVIEW

METTRE LES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DES CITOYENS



Nils Fürköther, Chargé de projet ReFORME

Transformer la gestion publique pour changer des vies

Depuis janvier 2021, le projet ReFORME – Réforme des Finances publiques pour l’atteinte des Objectifs de Développement Durable et le Renforcement de la Mobilisation des Recettes de l’État – accompagne le Gouvernement du Bénin dans sa volonté de moderniser la gestion des finances publiques. Mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, BMZ) et l’Union Européenne (UE), ce projet d’envergure s’attaque à des défis structurants.

Dans un pays où selon les statistiques de l’Institut national de la Statistique et de la Démographie (INStAD), environ 36% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, l’amélioration de la gestion des ressources publiques n’est

pas une affaire technique, mais une urgence sociale. Le projet ReFORME adopte une approche multi-acteurs et multi-niveaux, intervenant aussi bien au niveau central que communal. Il encourage une gouvernance ouverte, participative, et orientée vers les résultats, pour que chaque franc public contribue véritablement à l’amélioration des conditions de vie des populations.

Afin de mieux comprendre la portée du projet, ses impacts concrets et les perspectives, nous sommes allés à la rencontre de son Chargé de Projet.

Monsieur le Chargé de Projet, veuillez - vous présenter à nos lecteurs.

Je suis Nils Fürköther, et j’ai le plaisir de gérer le projet ReFORME depuis janvier 2021 date de lancement du projet. De par mon parcours académique, je suis plus orienté vers l’analyse des politiques publiques et

l'administration publique. Mes intérêts professionnels se portent en particulier sur les interfaces entre les finances publiques, le développement macroéconomique et la gouvernance, car je considère que c'est là que se trouve le pilier du développement durable et inclusif.

Pouvez-vous expliquer, en termes simples, ce qu'est le projet ReFORME, les raisons qui ont motivé sa création, l'horizon de sa mise en œuvre et les grands défis en matière de finances publiques qu'il cherche à relever au Bénin ?

Par ReFORME, il faut comprendre **“Réforme des Finances publiques pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et le Renforcement de la Mobilisation des Recettes de l'Etat”**. C'est un projet financé par le Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung - BMZ (Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement) et co-financé par l'Union Européenne. Mis en œuvre par la GIZ en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), il accompagne le Bénin de janvier 2021 à décembre 2026 pour améliorer la gestion des finances publiques et mettre en œuvre des cycles budgétaires nationaux et communaux fondés sur la bonne gouvernance financière.

Le projet répond à 4 défis majeurs :

- **renforcer les capacités de planification budgétaire**

des administrations : Par des outils, des mesures adaptées et le renforcement des capacités techniques des administrations financières centrales et locales;

- **augmenter les recettes fiscales** : En modernisant l'administration fiscale et en promouvant une fiscalité plus juste, simplifiée et compréhensible;
- **renforcer la transparence budgétaire, la redevabilité et la participation citoyenne** : via la reddition de comptes, le dialogue entre acteurs publics et citoyens, et le soutien aux institutions de contrôle comme la Cour des comptes et le Parlement dans leur rôle de contrôle de l'action gouvernementale;
- **améliorer la qualité des investissements publics** : En intégrant les besoins des secteurs public, privé et des citoyens dans une logique de développement durable.

Le projet intervient à la fois au niveau central et communal. Quels changements concrets peuvent déjà être observés au niveau central et dans les communes d'intervention après 4 ans ?

Depuis 2021, ReFORME a contribué à obtenir des changements significatifs reconnus de tous les partenaires bénéficiaires et des autorités aussi bien au niveau des administrations centrales que

Le projet ReFORME au Bénin vise à améliorer la gestion des finances publiques pour atteindre les objectifs de développement durable et renforcer la mobilisation des recettes de l'État, en renforçant les capacités, augmentant les recettes fiscales, et améliorant la transparence et la qualité des investissements publics.

celles des communes d'intervention. Sans être exhaustif, le projet a obtenu des résultats et changements dans les principaux échelons administratifs du Bénin.

Au niveau central, ces changements ou résultats concernent notamment :

- **la généralisation du processus de budgétisation en mode programme**: Sous la supervision de la Direction Générale du Budget (DGB) et sur la base des modules développés, 458 cadres issus du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), ainsi que des Ministères sectoriels, y compris leurs services déconcentrés, ont été formés aux nouvelles exigences en matière de budgétisation conforme à la loi. Aussi, dans un contexte d'accompagnement du MEF pour l'intégration du genre dans le processus budgétaire, plus de 120 cadres ont été sensibilisés aux Directives de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG);
- **l'auto-évaluation et l'élaboration d'un plan d'action pour les différents domaines d'analyse du TADAT**: Le TADAT (Tax Administration Diagnostic Assessment Tool, ou Outil Diagnostic d'Evaluation de l'Administration Fiscale) est un instrument international d'évaluation sur lequel se base la Direction Générale des Impôts (DGI) pour mesurer et améliorer sa performance. Le projet a donc appuyé la DGI dans ce processus qui porte ses fruits depuis 2023: notamment une amélioration dans la gestion des risques et dans l'exactitude des



informations déclarées.

- **la modernisation de la gestion des recettes non fiscales au niveau de l'administration du Trésor** : ReFORME a contribué à ce processus en appuyant, entre autres, la conception d'un guide de gestion des recettes non fiscales et l'harmonisation des dispositifs de sécurisation et de centralisation des recettes non fiscales communales. A cela s'ajoute le renforcement des mécanismes de reddition de compte de la direction, ceci notamment par l'apurement des différents comptes de gestion des communes à transmettre

Après quatre ans, le projet ReFORME a permis des avancées significatives au niveau central, notamment la généralisation de la budgétisation par programme, l'amélioration de l'administration fiscale via le TADAT, et la modernisation de la gestion des recettes non fiscales.

à la Cour des Comptes; la conception au profit des comptables du réseau du Trésor de guides de reddition des comptes aussi bien de l'Etat que des Collectivités Locales;

En ce qui concerne le niveau communal, les changements et résultats sont observés dans :

- **l'amélioration des scores de performance obtenus lors des audits du FADeC** en matière de maîtrise d'ouvrage communale, volet passation des marchés publics : A fin 2023 correspondant à la moitié du délai d'intervention de ReFORME, 10 communes évaluées moins performantes selon les audits du FADeC, ont augmenté en moyenne leur note de performance de 21 points. Ce résultat a été obtenu grâce à un package d'actions composées notamment (i) de renforcement de capacités des acteurs communaux de la chaîne de gestion des marchés publics, (ii) de coaching de proximité par des équipes mobiles, (iii) d'appui à l'organisation périodique (semestrielle) de contrôle ou d'audit à blanc; le développement d'outils et le renforcement de capacités des acteurs sur le **processus budgétaire communal conforme au Code de l'Administration Territoriale (CAT)** : avec l'entrée en vigueur de la loi 2021-14 du 20 décembre 2021, plusieurs mesures ont été mises en œuvre par ReFORME en synergie avec

les structures compétentes du MEF et du ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, sous la supervision de la Cellule de Suivi et de Contrôle de la Gestion des Communes. Ces mesures concernent : (i) la conception d'outils sur le nouveau processus budgétaire (guide d'élaboration du budget communal, guide d'élaboration du Document Communal de Programmation Budgétaire Pluriannuelle (DCPBP), (ii) le soutien à la prise des actes interministériels sur le processus budgétaire communal (calendrier budgétaire communal, nomenclature budgétaire et plan comptable, documents budgétaires), (iii) la vulgarisation, la sensibilisation et le renforcement des capacités de plus de 150 acteurs communaux sur les nouvelles exigences et innovations en matière budgétaire;

- l'amélioration du niveau de la **mobilisation des recettes**. Sur la période 2021-2023, 17 des 19 communes partenaires ont enregistré un accroissement d'au moins 10% de leurs recettes propres, grâce à un accompagnement ciblé. Cette amélioration résulte à la fois des appuis-conseils individuels et organisationnels apportés aux acteurs locaux, ainsi que des soutiens institutionnels structurants mis en place dans le cadre du projet.

- **Quelles avancées observe-t-on déjà dans le domaine de la transparence et de la redevabilité grâce aux actions du projet et comment contribue-t-il à améliorer la mobilisation des recettes intérieures, notamment à travers la fiscalité ?**

En complément des résultats phares obtenus dans le domaine de la transparence budgétaire et de la redevabilité présentés ci-dessus, nous pouvons dire que l'accompagnement du projet a contribué à améliorer les performances du pays dans les trois domaines que sont : (i) la transparence budgétaire, (ii) la participation citoyenne et (iii) le contrôle externe. Ainsi, en ce qui concerne la transparence budgétaire, le score du Bénin est passé à 79 sur 100 en 2023 contre 65 sur 100 en 2021. Aussi, l'appui du projet a permis au pays d'améliorer ses pratiques de participation citoyenne passant d'un score de 24 sur 100 en 2019 (avant la mise en œuvre du projet) à 28 sur 100 en 2021 et 31 sur 100 en 2023. A tout cela s'ajoutent les performances du pays sur le volet contrôle externe où le score du Bénin dans cette catégorie est passé à 61 sur 100 en 2023 contre 59 sur 100 en 2021 grâce à l'appui du projet.

Nos appuis qui ont permis d'atteindre ces performances ont consisté entre autres à soutenir l'Etat dans :

- la production et la publication à bonne date de l'information budgétaire ;
- l'organisation d'évène-

ments de dialogue entre acteurs étatiques et non étatiques dont les décryptage des lois de finances de l'année et leurs rapports d'exécution en cours d'année ;

iii. l'organisation de foires sur la transparence et la redevabilité ; (iv) l'organisation d'enquête pour collecter les attentes et préoccupations des citoyens en vue d'améliorer les grandes innovations contenues dans la loi de finances.

ReFORME appuie les projets numériques et de digitalisation pouvant améliorer la qualité de l'offre de service aux citoyens. Pouvez-vous donner des exemples précis de solutions digitales financées par le projet ?

ReFORME est fortement engagé dans l'appui à la digitalisation des processus au sein des administrations partenaires.

A titre d'exemple, il a soutenu :

- le développement par le Trésor du guichet unique communal dans une version entièrement web ainsi que son déploiement dans des communes partenaires. Cette plateforme, au-delà du fait de permettre une harmonisation du dispositif de guichet unique utilisé au niveau des communes, contribue à renforcer le Trésor dans son rôle de supervision de la mobilisation des recettes non fiscales communales;
- la mise en place des politiques de sécurité des systèmes d'information ainsi que

les plans de reprise et de continuité d'activités dans le cadre de la sécurisation des systèmes d'information du Trésor et de l'administration fiscale;

- la conception d'un centre d'écoute Client au profit de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), un outil numérique qui permet de rapprocher la direction de ses usagers clients en vue d'assurer une bonne gestion de leur plainte. La phase d'expérimentation de l'outil est presque terminée et il rentre bientôt dans sa phase active et opérationnelle. Une plateforme similaire est également prévue au profit de la DGI pour la rendre davantage plus proche des contribuables. Enfin, des réflexions sont en cours pour proposer un système de dématérialisation et de gestion numérique des documents, archives et dossiers de reddition de comptes de l'Etat et des Communes.

L'un des axes forts du projet concerne les investissements publics. Concrètement, qu'est que le projet ReFORME fait sur cet aspect et quels sont les résultats déjà obtenus ?

Le projet ReFORME a appuyé les structures de l'Etat, plus particulièrement le MEF et la CCI Bénin, dans l'amélioration des conditions pour les PPP par le dialogue public-privé. Cela a permis à ces deux grandes catégories d'acteurs, ceux du

public et ceux du privé, d'échanger sur des problématiques de développement des communes et de développer des projets à réaliser en commun. Cet appui s'est réalisé autant au niveau communal que national par la mise à disposition au secteur privé d'un répertoire des procédures d'obtention des autorisations / licences commerciales au Bénin. De plus, le projet ReFORME appuie le MEF et le Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale pour améliorer la gestion de l'investissement public. Ainsi, nous accompagnons les structures citées pour une meilleure planification des projets d'investissements publics du portefeuille actif de l'Etat, de sorte que ces projets soient réalisables, durables et qu'ils répondent aux besoins des populations tout en étant adaptés au changement climatique.

Comment la collaboration avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique s'inscrit-elle dans les actions de ReFORME ?

La DGTCP est un partenaire clé du projet ReFORME au regard de son positionnement et de son rôle en tant qu'acteur clé dans la Gestion des Finances publiques au Bénin. Notre collaboration s'étend à plusieurs niveaux :

- Au niveau de l'élaboration des statistiques des finances publiques locales, notre coopération s'est concentrée sur l'élaboration de la note de conjoncture sur les finances locales. La parution

trimestrielle et régulière de cette note permet aux acteurs de disposer des informations récentes et factuelles sur l'évolution de la situation financière des communes. En ce qui concerne l'amélioration de la prévisibilité des agrégats macroéconomiques et financiers, notre coopération avec la DGTCP est axée sur le développement d'outils modernes permettant d'améliorer les prévisions des recettes non fiscales dont elle a la charge.

- ReFORME a également soutenu l'élaboration du guide de fonctionnement du plan comptable de l'Etat, en rénovant l'arborescence des comptes pour en faciliter à terme la lecture et la compréhension. La même initiative est également prévue pour les comptes des Collectivités Locales. Il convient de souligner qu'une version citoyenne de la loi de règlement est produite depuis bientôt deux (02) ans par la DGTCP pour vulgariser la reddition de compte à l'endroit du citoyen.
- Il faut relever dans ce même registre, les différents appuis du projet pour améliorer le mécanisme de reddition de compte de la DGTCP, à travers le soutien à l'opération « zéro comptes de gestion en retard » et grâce à la mise à disposition de plus de 30 juniors spécialistes en administration du Trésor au cours des deux dernières années.



À l'horizon 2026, quels sont les principaux résultats auxquels vous aboutirez pour que le projet soit un succès selon vous ?

Le succès de ReFORME à l'horizon 2026, dépend d'une part de l'atteinte des indicateurs fixés et d'autre part des impacts réels et mesurables observés au niveau des administrations partenaires.

En ce qui concerne les indicateurs, dans chacune des dix communes pilotes et dans dix autres, au moins 2 nouvelles mesures visant à augmenter les recettes communales doivent avoir été introduites avec la participation active de la DGI et de la DGTCP.

Par ailleurs, il doit être également observé une amélioration de l'intégrité du registre des contribuables, de la gestion des risques fiscaux et de l'exactitude des déclarations, à travers trois (03) nouvelles mesures issues de l'évaluation TADAT 2023. Aussi, deux réformes législatives sur la fiscalité verte et la fiscalité sensible

au genre, incluant une mesure de digitalisation doivent-elle être soumises.

De plus, dans l'optique d'améliorer les scores du Bénin lors d'une prochaine évaluation du cycle de gestion des investissements publics par l'instrument "Public Investment Management Assessment" (PIMA) du Fonds Monétaire International, la résistance aux changements climatiques des infrastructures réalisées et en construction demeure au coeur de nos actions liées à la gestion des investissements publics

Un autre succès tangible que nous attendons serait d'avoir une Cour des Comptes totalement opérationnelle, qui fait un contrôle efficace de la gestion des fonds publics. Nous espérons enfin systématiser le dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques au cours du processus budgétaire et dans la mise en œuvre des politiques publiques en général.

Lors de la mise en œuvre de toutes les mesures et actions, nous gardons à l'esprit la durabilité et l'institutionnalisation,

de sorte que les effets perdurent même après la fin du projet.

Quel message aimeriez-vous adresser aux partenaires institutionnels et aux citoyens béninois concernant l'importance des réformes engagées ?

Les réformes portées par le projet ReFORME ne sont pas simplement techniques ; elles sont au cœur de notre ambition collective d'atteindre les ODD.

Une gestion plus transparente, plus équitable et plus efficace des finances publiques permet d'investir là où les besoins sont les plus urgents : l'éducation, la santé, les infrastructures, l'emploi, etc. À nos partenaires institutionnels, nous lançons un appel à poursuivre ensemble cet effort de modernisation, car c'est en unissant nos forces que nous construirons des politiques publiques plus impactantes. Aux citoyens béninois, nous disons ceci : « Ces réformes

vous concernent directement, car elles visent à renforcer la redevabilité et à garantir que chaque ressource mobilisée serve réellement le développement de notre pays ». C'est ensemble que nous pourrons bâtir un Bénin plus juste, plus transparent et résolument tourné vers l'atteinte des ODD au bénéfice des citoyens béninois.

Le TRÉSOR

#14



Toujours Disponible

En téléchargement gratuit sur : www.webzine.tresorbenin.bj

HORIZONS

LA COUR DES COMPTES ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU BÉNIN

Avec la révision constitutionnelle de 2019 (loi n°2019-40), le Bénin s'est doté d'une Cour des comptes, une juridiction supérieure de contrôle des finances publiques qui se substitue à l'ancienne Chambre des comptes de la Cour suprême.



*Kassim TABA, Expert en gestion des Finances publiques,
Conseiller à la Cour des Comptes*

En plus de ses missions traditionnelles de contrôle juridictionnel, de certification des comptes, d'audit et de vérification, elle se voit confier une nouvelle mission : l'évaluation des politiques publiques (EPP). En effet, l'article 134-3 de la Constitution révisée consacre la Cour comme la plus haute juridiction en matière de contrôle des comptes publics et précise que sa compétence est déterminée par une loi organique. De plus, la loi organique n°2022-05 en son article 12 lui confère la mission d'évaluer les politiques et programmes publics.

En confiant cette mission à la Cour des Comptes, le constituant béninois entend lui donner une place stratégique dans la réussite (le pilotage) de l'action publique. Ainsi, la Cour doit désormais apprécier l'impact des politiques publiques, juger de leur valeur au regard des objectifs fixés et contribuer à l'amélioration continue de l'action publique (Brunner et al., 2019).

Quelques années après l'entrée en vigueur de cette loi, on peut se demander si la Cour dispose des moyens nécessaires pour : (i) mesurer efficacement l'efficacité et l'efficience des politiques, (ii) Évaluer leur impact réel sur les conditions de vie des populations , (iii) Produire des analyses susceptibles d'éclairer la décision publique .

Pour répondre à cette problématique, le présent article analyse le concept de l'évaluation des politiques publiques, le rôle spécifique de la Cour des comptes dans ce domaine, les défis opérationnels et les perspectives d'amélioration.

L'évaluation des politiques publiques : définition et critères d'évaluabilité

Définition

Selon Perret (2008) , l'évaluation des politiques publiques est “ une démarche d'analyse appliquée à une politique publique, qui vise à en juger la valeur en mobilisant des critères explicites, et à éclairer la

décision»..

Cette pratique remonte au XIV^e siècle et conserve son essence qui consiste à porter un jugement de valeur sur l'utilisation des fonds publics et les résultats obtenus (Gagnayre, 2009 ; Hayez, 2015). C'est un processus systématique d'analyse visant à mesurer l'atteinte des objectifs, l'efficacité des moyens mobilisés et les impacts réels des politiques publiques.

Comme le soulignent Brunner et al. (2019) et Bozio (2015), l'évaluation permet d'identifier les écarts entre résultats et objectifs, d'optimiser la gestion publique et de fonder les décisions sur des critères objectifs.

Cette démarche s'impose comme un outil indispensable de pilotage et d'amélioration continue de l'action publique (Paul et al., 2016).

Critères d'évaluabilité

L'évaluation crédible d'une politique publique repose sur trois piliers essentiels (Bozio, 2015). Il s'agit de l'indépendance institutionnelle qui donne une garantie absolue contre toute ingérence politique, l'expertise scientifique qui exige une collaboration étroite avec le monde universitaire et la communication claire des résultats au public. Ces piliers sont sous-tendus par des critères spécifiques à chaque domaine concerné. Pour les auteurs Brunner et al. (2019), dix (10) critères empruntés de la grille d'évaluation de la Cour des comptes de France, sont structurés en 4 dimensions :

- **la conception** : la politique à évaluer doit être clairement identifiable,
- **la portée** : l'évaluation doit avoir des objectifs connus et définis -avoir des résultats mesurables -avoir débuté

depuis quelques années et se poursuivre encore -être de taille suffisamment importante mais de complexité gérable,

- **l'utilisation** : les résultats de l'évaluation doivent contenir un potentiel d'importantes améliorations opérationnelles et stratégiques -présenter un potentiel important d'alimentation du débat public,

- **le déroulement technique** : le processus d'évaluation ne doit pas faire l'objet de blocages institutionnels ou politiques identifiables -offrir la possibilité de faire un parangonnage international minimal -ne pas faire l'objet d'évaluations similaires, en cours ou récentes, par d'autres institutions.

En plus des dix (10) critères, il est aussi important de tenir compte des données fiables, accessibles, suffisantes, d'un calendrier réaliste et d'élaborer préalablement une note de faisabilité (Brunner et al., 2019) constituant un facteur de succès.

Cette approche méthodologique rigoureuse, inspirée des pratiques de la Cour des comptes française, offre un cadre adapté aux spécificités du contexte béninois tout en garantissant la pertinence et la crédibilité des évaluations.

Missions, organisation et méthodologie d'évaluation des politiques publiques par la Cour des comptes du Bénin

Les missions de la Cour des comptes : **missions juridictionnelles et non juridictionnelles**

Les compétences et les missions de la Cour des comptes du Bénin sont définies par la loi organique n°2022-05 du 27 juin 2022. Pour les compétences juridictionnelles, la Cour juge les comptes des comptables publics et

La Cour des comptes du Bénin est outillée pour juger l'efficacité des politiques publiques, définir leur impact réel et guider les décisions gouvernementales.

ceux des comptables de fait, puis contrôle les fautes de gestion conformément aux articles 5 et 9. Elle exerce aussi une fonction juridictionnelle en matière de discipline budgétaire et financière suivant les dispositions de l'article 70 de la loi n°2022-08.

En ce qui concerne ses attributions non juridictionnelles, la Cour est chargée de l'assistance technique au Parlement et au gouvernement, de l'audit de gestion des organismes publics et parapublics, de la certification des comptes annuels de l'Etat et de l'évaluation des politiques publiques (EPP) en conformité de l'article 12 de la loi 2022-05. Elle contrôle aussi la gestion des fonds collectés auprès du public (article 11), les déclarations de patrimoine des responsables publics (article 13) et le financement des campagnes électorales et les comptes des partis politiques. Ses mécanismes d'action sont des enquêtes et avis techniques, des rapports de contrôle avec recommandations et l'évaluation systématique des politiques et programmes publics. Compte tenu du caractère novateur de l'EPP, la Cour a décidé, au titre de l'année 2025, de se doter d'une norme professionnelle en référence aux directives 9020 des normes internationales d'audit de l'INTOSAI relatives à l'évaluation des politiques publiques.

Cette organisation institutionnelle place la Cour comme un acteur central de la redevabilité financière et de l'amélioration continue des



politiques publiques au Bénin.

Organisation et méthodologie d'évaluation des politiques publiques par la Cour des comptes du Bénin

La Cour des comptes créée en 2019 à la faveur de la révision constitutionnelle béninoise, dispose d'un siège comprenant la première présidente, les présidents de chambre et les conseillers, d'un parquet général animé par le procureur général et les avocats généraux (magistrats de la Cour) et d'un greffe central. Les magistrats du siège de la Cour sont assistés d'auditeurs.

S'agissant du cadre méthodologique, la Cour des comptes s'appuie sur ses règles de procédures particulières (loi 2022-08) et

normes professionnelles internes et internationales, notamment l'International Standards of Supreme Audit Institution (ISSAI) de l'International Organization of Supreme Audit Institutions (INTOSAI).

Pour le processus d'évaluation, la Cour dispose des procédures caractérisées par une phase d'instruction au cours de laquelle les données et les informations sont collectées, les auditions et les investigations approfondies sont menées. A l'issue de cette phase, un rapport provisoire est rédigé et délibéré de façon collégiale. Ledit rapport est communiqué aux administrations concernées pour la contradiction. Les échanges sont écrits obligatoirement et les contre observations pertinentes

sont prises en compte avant la transmission du rapport au parquet général pour ses conclusions. Le rapport définitif comprenant les recommandations formulées, est également adopté collégalement (loi 2022-08).

Bien que la Cour dispose de ses propres procédures édictées par la loi précitée, elle doit choisir les méthodes qui, selon son jugement professionnel, lui permettent d'obtenir des preuves suffisantes et pertinentes pour étayer raisonnablement ses appréciations et conclusions. Elle pourrait s'appuyer sur le guide méthodologique national d'évaluation élaboré par le Ministère chargé du développement en 2017.

En cas de besoins spécifiques, les méthodes et techniques scientifiques adaptées peuvent être utilisées pour la collecte des informations. L'article 51 de la loi 2022-05 précitée donne à la Cour, la possibilité de recours à l'expertise externe.

Cette démarche rigoureuse combine processus institutionnel et flexibilité méthodologique pour assurer des évaluations objectives et utiles à l'amélioration des politiques et programmes publics.

Défis et perspectives

La Cour des comptes du Bénin

est dotée de capacités juridiques et s'emploie à réunir des moyens nécessaires pour assurer l'exécution de son mandat. Compte tenu de ses multitudes missions, il est crucial de renforcer ses capacités institutionnelles par l'amélioration de ses relations avec l'Assemblée nationale, de sa collaboration renforcée avec le Ministère de l'Économie et des Finances. La modernisation de son organisation s'avère primordiale, à travers la digitalisation de ses procédures, l'adoption d'un code de déontologie et le développement d'outils informatiques spécialisés. De plus, la formation continue de ses magistrats et auditeurs, l'harmonisation des normes de contrôle et les échanges d'expertises internationales assureront son développement professionnel.

Plusieurs axes d'amélioration prioritaires de renforcement de ses capacités et d'institutionnalisation du processus d'évaluation s'offrent à elle. Tels que d'une part, la formation continue aux techniques d'évaluation, la modernisation des outils d'analyse, la professionnalisation des pratiques et d'autre part, la programmation d'évaluations annuelles systématiques (au moins une par an), la collaboration renforcée avec l'Assemblée nationale et le Ministère en charge des Finances ainsi que l'amélioration du suivi des recommandations.

La Cour pourrait donc opter pour le développement d'une culture d'évaluation permanente,

l'adaptation de ses méthodes de travail aux spécificités sectorielles et la valorisation des résultats de ses investigations auprès des citoyens. Une telle dynamique la positionnerait comme un acteur clé de la bonne gouvernance, contribuant significativement à l'amélioration des réformes budgétaires et politiques publiques au bénéfice des populations.

La Cour pourrait également instaurer une évaluation annuelle systématique des politiques publiques, en adaptant ses méthodes aux spécificités de chaque secteur évalué (Bozio, 2015). Elle pourrait chaque année décider d'évaluer une politique publique et rendre ses résultats publics. Cette approche permettrait d'optimiser l'impact de ses travaux sur l'amélioration de l'action publique.

Conclusion

L'évaluation des politiques publiques constitue un levier essentiel pour mesurer l'efficacité et l'impact des actions gouvernementales, optimiser l'allocation des ressources publiques et renforcer la transparence administrative. Dans ce cadre, la Cour des comptes du Bénin dispose d'un cadre juridique approprié et pourrait s'appuyer sur le guide méthodologique national d'évaluation bien structuré cité ci-dessus. Elle est une institution indépendante.

DOSSIER

EUROBOND : MODE D'EMPLOI !

Dans un contexte économique mondial marqué par une montée sans précédent des déficits budgétaires et la complexité croissante des conditions financières sur les marchés financiers, la question du financement des États demeure un enjeu majeur.



Charles Dossou AGOSSOU, Cadre au Trésor public

Parmi les multiples instruments disponibles, les instruments de dette extérieure appelés eurobonds apparaissent comme une solution à la fois flexible et puissante pour diversifier les sources de financement des États. Bien que peu connus du grand public, les eurobonds sont couramment utilisés par les États et les organisations supranationales sur les marchés financiers internationaux.

A l'instar de nombreux pays, le Bénin a recours à ces instruments pour le financement de l'action publique. Mais qu'est-ce qu'un eurobond? Quel est son mécanisme de fonctionnement ? et quels

en sont les avantages pour le Bénin dans le cadre d'une gestion stratégique de sa dette publique ?

La gestion budgétaire dans de nombreux pays met en évidence un déséquilibre structurel entre les recettes et les dépenses budgétaires qui implique que les secondes sont souvent supérieures aux premières (Muet, 2001). Ce déséquilibre est désigné par le terme de déficit budgétaire. Pour le combler, les États ont deux possibilités : un financement interne, via l'émission d'obligations en monnaie locale à destination d'investisseurs nationaux, ou un financement externe, par l'émission d'obligations libellées en devises étrangères, destinées aux

investisseurs internationaux.

Cette seconde possibilité correspond à l'émission d'eurobonds.

Il convient de préciser que le préfixe « euro » ne renvoie pas à la monnaie européenne, mais désigne le marché international sur lequel ces obligations sont émises. En réalité, le terme Eurobonds est apparu dans les années 1960 pour désigner des obligations émises en dehors du pays de la devise utilisée, notamment en dollars américains, mais sur des marchés européens, d'où le préfixe "euro".

Mais comment ces obligations fonctionnent-elles concrètement ?

Mécanisme de fonctionnement des eurobonds

Le processus d'émission des eurobonds mobilise trois acteurs clés : l'émetteur (État ou entreprise supranationale), les investisseurs, et une banque d'investissement ou un syndicat bancaire qui joue le rôle d'intermédiaire.

Ce processus comporte trois grandes phases:

1. Phase d'émission:

- Détermination des besoins financiers : montant à lever, devise d'émission, type d'obligation.
- Mandat confié à un syndicat bancaire pour structurer et placer les titres auprès des investisseurs.
- - Vérifications juridiques et financières (due diligence).
- Définition des conditions : taux d'intérêt, maturité, périodicité des paiements.

2. Phase de lancement et placement des obligations sur les marchés.

3. Phase de remboursement:

- Paiement périodique des coupons (intérêts).
- Remboursement du capital à l'échéance.

Quels avantages un État peut-il tirer de ce mode de financement?

Les eurobonds: un outil stratégique pour les finances publiques

L'eurobond constitue un levier stratégique pour les pays en développement, en particulier ceux du continent africain. D'abord, l'émission d'eurobonds traduit la confiance des marchés dans la capacité de remboursement du pays émetteur. Elle envoie un signal positif aux investisseurs quant à la stabilité macroéconomique et à la gouvernance financière.

Selon un article du site spécialisé Agence Ecofin (2024), entre 1997 et 2023, 19 pays africains ont émis 91 eurobonds pour un montant cumulé de plus de 111 milliards de dollars, concentrés majoritairement entre l'Angola, l'Égypte, le Ghana, le Nigeria et l'Afrique du Sud. Ce volume témoigne de la confiance

Les eurobonds sont des obligations émises en devises étrangères sur les marchés internationaux pour financer les États comme le Bénin, offrant une diversification et des taux potentiellement avantageux, malgré des risques inhérents.



croissante des investisseurs dans ces économies.

Ensuite, les eurobonds offrent plusieurs avantages pour les Etats :

- Un accès élargi au capital international.
- Une diversification des sources de financement.
- Une opportunité d'obtenir des taux d'intérêt potentiellement plus avantageux que sur les marchés locaux.
- Une marge de manœuvre accrue dans la gestion du calendrier de remboursement.

Ils permettent également une gestion proactive de la trésorerie et des réserves en devises, réduisant le besoin de conversions coûteuses pour les échanges extérieurs.

Les risques liés au financement par eurobonds

Le recours aux eurobonds n'est pas exempt de dangers, en particulier

pour les pays aux économies fragiles. Parmi les principaux risques figurent :

- le risque de change : une appréciation de la devise d'émission accroît mécaniquement le coût du remboursement en monnaie locale.
- la mauvaise allocation des fonds levés: un usage non productif des capitaux empruntés peut transformer cette dette en charge non soutenable.
- Le risque de surendettement : selon Diop et Bonnemaïson (2016), mal gérés, les eurobonds peuvent devenir un piège plutôt qu'un levier de développement.
- L'exposition aux marchés financiers mondiaux : les pays émetteurs deviennent vulnérables aux fluctuations et aux chocs exogènes, parfois brutaux.
- Le coût du service de la dette: d'après Misheck (2022), des taux

d'intérêt supérieurs à 5 % peuvent compromettre la soutenabilité des finances publiques africaines.

Enfin, une approche collective, comme l'émission groupée de titres par plusieurs pays africains, pourrait renforcer la crédibilité et la capacité de négociation des emprunts sur la scène internationale.

Conclusion

Les eurobonds représentent un outil moderne et stratégique de financement pour les pays africains, notamment le Bénin. Toutefois, leur efficacité repose sur une gestion rigoureuse, une allocation judicieuse des ressources et une vision claire du développement. Sans cela, ils pourraient aggraver les déséquilibres budgétaires au lieu de les résoudre.



Déjà disponibles, les paiements en ligne par

CARTE BANCAIRE

SUR LA PLATEFORME TRESORPAY

RÉFLEXIONS SUR LES STRATÉGIES D'OPTIMISATION DU RECOURS AUX EUROBOBONS PAR LE BÉNIN

Le succès relatif du Bénin sur les marchés obligataires internationaux, caractérisé par des rendements systématiquement inférieurs à ceux de la Côte d'Ivoire (spread moyen de -35 points de base entre 2020-2024) malgré une économie de moindre taille (PIB de 17,7 milliards USD contre 70,4 milliards USD), illustre l'importance d'une gestion prudente de la dette et d'investissements stratégiques.



Loic MPANJO ESSEMBE, Managing Partner à Mel Investment, Analyste senior

Pour consolider et améliorer davantage sa position, cet article prend compte de l'analyse des opportunités d'optimisation de la stratégie béninoise et propose un cadre intégré innovant basé sur les meilleures pratiques internationales.

Opportunités d'optimisation pour le Bénin

Diversification des sources et instruments de financement

Le Bénin pourrait optimiser davantage sa stratégie d'emprunt et mobiliser des ressources à moindre coût grâce à une approche intégrée fusionnant les engagements en devises avec des options de remboursement assouplies en monnaie locale. Cette stratégie innovante repose sur trois piliers fondamentaux qui, ensemble, permettraient au pays de réduire significativement son coût d'emprunt tout en limitant les risques associés.

Développement du marché obligataire en FCFA pour investisseurs internationaux

La mobilisation des ressources auprès d'investisseurs internationaux nécessite une approche stratégique et ciblée. Lorsque les prestataires sont européens ou asiatiques, les émissions doivent être conçues pour être listées sur leurs marchés respectifs, avec des instruments adaptés et une notation appropriée. Ce programme avec une documentation juridique standardisée, constituerait l'épine dorsale de cette stratégie. Il s'appuierait sur des mécanismes de couverture innovants pour réduire le risque de change et sur l'intégration aux plateformes internationales comme Euroclear et Clearstream, permettant d'atteindre un objectif de financement de 500 millions d'euros équivalent sur trois ans.

Architecture financière et mécanismes de couverture

L'architecture financière du programme reposerait sur des émissions standardisées avec un plafond annuel de 800 milliards FCFA (1,2 milliard EUR). Les maturités seraient diversifiées (5, 7 et 10 ans) pour créer des benchmarks liquides, tandis que la documentation juridique serait conforme aux standards de l'International Capital Market Association (ICMA). La cotation simultanée sur la Bourse

Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), la Bourse de Luxembourg et celle de Shanghai, entre autres, garantirait une visibilité internationale maximale.

Pour gérer efficacement le risque de change, le Bénin mettrait en place une facilité dédiée de swaps FCFA/EUR d'une capacité de 500 millions EUR, complétée par des instruments dérivés standardisés négociables sur les plateformes internationales. Un fonds de stabilisation de 100 millions EUR serait constitué pour absorber les fluctuations excessives du marché, avec un coût cible de couverture plafonné à 2% l'an.

Chaque émission en devises serait accompagnée d'une option obligatoire de swap en FCFA, permettant au Bénin de convertir sa dette en monnaie locale à tout moment selon des conditions prédéfinies. Ce mécanisme présenterait un double avantage : réduction du risque de change pour l'État et option de diversification pour les investisseurs. Le tout reposerait sur un mécanisme de pricing transparent basé sur les taux forwards FCFA/devises.

Intégration stratégique de la finance durable

La stratégie d'émissions vertes et sociales a déjà permis au Bénin de réduire significativement son coût de financement pour les projets à fort impact. En renforçant cette approche, le pays pourrait non seulement attirer davantage d'investisseurs engagés dans la finance durable, mais aussi améliorer sa résilience face aux défis climatiques et sociaux. Un cadre structuré consacrerait 30% du programme d'émission annuel aux obligations vertes et sociales, avec des indicateurs clés de performance mesurables. Des cibles ambitieuses seraient fixées : 200 millions USD pour l'éducation et 150 millions USD pour la santé d'ici 2027.

L'application des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux projets d'infrastructure reposerait sur un système de notation adapté aux réalités béninoises. Cette classification, certifiée par des organismes internationaux reconnus comme la Climate Bonds Initiative et l'ICMA, permettrait d'allouer au moins 40% du programme d'investissement aux projets à fort impact social et environnemental. Les projets obtenant une notation ESG supérieure à 75/100

bénéficieraient d'émissions en devises (EUR, USD) avec des taux réduits de 50-75 points de base par rapport aux émissions standards et des maturités étendues de 12 à 15 ans.

Le Bénin pourrait également innover avec des obligations à impact alignées sur les Objectifs de Développement Durable prioritaires pour le pays. Ces instruments, comportant une structure de coupon variable selon la performance environnementale et sociale, viseraient des cibles ambitieuses comme la réduction de 25% des émissions de CO2 sur les projets financés et la création de 5000 emplois durables par tranche de 100 millions EUR investis.

Les programmes thématiques sectoriels, comme "Éducation Durable Bénin" (300 millions EUR sur 5 ans) et "Santé Résiliente" (250 millions EUR sur 5 ans), financeraient des infrastructures innovantes telles que des écoles à empreinte carbone neutre et des centres de santé énergétiquement autonomes. Ces initiatives généreraient des bénéfices financiers substantiels, notamment une réduction moyenne du coût d'emprunt de 85-110 points de base et l'accès à une base d'investisseurs élargie représentant un potentiel estimé à 3-5 milliards EUR.

Création d'un fonds souverain d'amortissement à double mandat et optimisation des investissements publics

Pour maximiser l'impact de cette stratégie de financement, le Bénin gagnerait à établir un mécanisme institutionnel dédié à la gestion des investissements publics. La création d'un fonds souverain d'amortissement à double mandat constituerait une innovation majeure dans la gouvernance des finances publiques et des grands projets d'infrastructure.

Ce fonds souverain se distinguerait par sa mission hybride : d'une part, assurer la gestion prudente des ressources destinées au remboursement des emprunts souverains, et d'autre part, superviser directement l'exécution des grands projets d'infrastructure financés par ces emprunts. Cette approche intégrée permettrait d'établir un lien direct entre le financement et la réalisation des projets, garantissant ainsi une utilisation



optimale des ressources.

Une structure de gouvernance innovante au service de l'efficacité

Le fonds serait conçu comme une entité juridiquement autonome, dotée d'une direction bicéphale reflétant son double mandat. Pour garantir une gestion efficace, le ratio entre les coûts d'administration et les actifs sous gestion serait statutairement plafonné à 0,5%. Un conseil d'administration mixte, comprenant 40% d'experts internationaux indépendants, assurerait un niveau élevé de professionnalisme et de transparence dans la prise de décision.

Les fonctions du fonds s'articuleraient autour de deux axes principaux. D'abord, la gestion prudente des actifs suivrait une allocation stratégique équilibrée : 60% en obligations investment grade, 25% en titres indexés à l'inflation, et 15% en actifs de diversification. Ensuite, le fonds assurerait la supervision directe des projets financés, avec un reporting standardisé et rigoureux. Sa capitalisation initiale proviendrait de 5% des réserves nationales, complétée par des contributions récurrentes annuelles équivalant à 0,5% du PIB.

Sélection stratégique des projets basée sur l'impact économique

L'efficacité du fonds souverain dépendrait largement de sa capacité à sélectionner et à gérer les projets d'investissement public de manière optimale. Toute la stratégie reposerait sur une sélection rigoureuse des projets, l'évaluation de leur impact et la vérification de leur contribution avérée à la croissance économique du pays.

Le fonds appliquerait une méthodologie standardisée d'analyse coûts-bénéfices, exigeant un seuil minimum de 15% de taux de rendement interne (TRI) économique pour chaque projet considéré. Cette approche permettrait de concentrer les ressources sur les initiatives présentant un effet multiplicateur supérieur à 1,5 fois l'investissement initial, maximisant ainsi l'impact sur l'économie nationale.

Pour garantir une utilisation efficace des ressources, les coûts administratifs seraient rigoureusement plafonnés entre 3% et 4% du montant total des projets. Cette limitation des frais de gestion permettrait de consacrer l'essentiel des financements aux investissements productifs et à forte valeur ajoutée pour l'économie béninoise.

Mécanismes de transparence et d'exécution renforcés

Pour garantir la transparence et l'efficacité dans l'exécution des projets, le fonds mettrait en place une plateforme numérique de suivi avec actualisation hebdomadaire. Ce dispositif permettrait un contrôle rigoureux de l'avancement des travaux et une identification rapide des éventuels retards ou difficultés.

L'exécution efficace des projets reposerait sur plusieurs piliers fondamentaux. Les prestataires seraient soumis à des exigences strictes, incluant des garanties financières obligatoires représentant 15% de la valeur des contrats. Un système de pénalités automatiques sanctionnerait les retards d'exécution à hauteur de 0,1% de la valeur du contrat par jour de retard, après une période de grâce limitée.

Les appels d'offres internationaux seraient rendus obligatoires pour tous les projets dépassant 5 millions EUR, élargissant ainsi le vivier de prestataires qualifiés et améliorant le rapport qualité-prix des investissements. L'utilisation de contrats standardisés intégrant des clauses de performance et des mécanismes d'arbitrage internationaux renforcerait la sécurité juridique et inciterait les prestataires à respecter leurs engagements. Une base de données centralisée des prestataires, incluant un système de notation basé sur leurs performances antérieures, faciliterait la sélection des opérateurs les plus fiables et compétents.

Un cadre juridique robuste pour une pérennité institutionnelle

L'efficacité à long terme du fonds souverain reposerait sur un cadre juridique solide, établi par une loi organique spécifique. Les actifs du fonds bénéficieraient d'une protection constitutionnelle contre toute utilisation détournée, tandis que des mécanismes d'alimentation automatiques légalement contraignants garantiraient sa pérennité financière.

Une chambre dédiée de la Cour des comptes exercerait un contrôle juridictionnel spécifique sur les activités du fonds, assurant ainsi une surveillance indépendante et rigoureuse. Par ailleurs, l'obligation de reporting trimestriel au Parlement renforcerait la redevabilité

démocratique de cette institution stratégique.

Grâce à cet organe, la centralisation des investissements deviendrait effective et les ressources nécessaires au remboursement des emprunts souverains seraient mobilisées dès le départ, avec une enveloppe initiale de 1 milliard d'euros non décaissés, provenant de la titrisation de certaines recettes publiques.

Impact attendu sur l'attractivité des émissions béninoises

La mise en œuvre de ce cadre intégré améliorerait significativement l'attractivité des émissions béninoises sur les marchés internationaux. Les investisseurs bénéficieraient d'une transparence accrue sur l'utilisation des fonds et sur l'avancement des projets financés, réduisant ainsi la prime de risque exigée. Les mécanismes de swap FCFA offrirait une option de diversification unique, particulièrement attractive dans un contexte de recherche de rendements décorrélés des marchés traditionnels.

Ces améliorations structurelles pourraient se traduire par une réduction estimée du coût d'emprunt de 100 points de base sur trois ans, générant des économies substantielles pour le budget national. À plus long terme, l'amélioration potentielle de la notation souveraine du Bénin renforcerait encore davantage sa position sur les marchés financiers internationaux, créant un cercle vertueux entre gestion prudente, investissements de qualité et coût de financement réduit.

Conclusion

Cette stratégie intégrée, combinant un fonds souverain à double mandat, des émissions en FCFA accessibles aux investisseurs internationaux et des options de swap systématiques pour les émissions en devises, représente une approche transformative pour les finances publiques béninoises. Les bénéfices potentiels sont considérables et multidimensionnels.

En adoptant cette approche innovante, le Bénin pourrait conforter sa position de pionnier de l'innovation financière en Afrique, créant un modèle adaptable pour d'autres économies émergentes cherchant à optimiser leur stratégie d'endettement tout en maximisant l'impact développemental de leurs investissements.

SUPPLÉMENT

AUTOPSIE D'UN SUCCÈS REMARQUABLE SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL : L'OPÉRATION D'ADJUDICATION DU 20 MARS 2025

Le Bénin a une nouvelle fois marqué les esprits sur le marché régional des titres publics à travers l'opération d'adjudication du 20 mars 2025. Cette opération, inscrite dans le programme annuel d'émissions de l'État béninois, a enregistré une sursouscription inédite, dépassant les 600% le montant initialement proposé. Ce succès mérite une analyse approfondie pour en décrypter les ressorts dans le but d'identifier les leviers qui placent aujourd'hui le Bénin comme une référence sur le marché financier régional.



Morel AKANNI,
Directeur du marché des capitaux à BIIC Financial Services

Les caractéristiques de l'opération du 20 mars 2025

Dans un contexte régional marqué par la persistance des tensions bancaires, la hausse des taux d'intérêt malgré le maintien des taux directeurs de la BCEAO (3,5 % pour le taux principal et 5,5% pour le guichet de prêt), et une nette préférence pour les financements de court terme, l'opération du 20 mars 2025 s'est distinguée par sa structure équilibrée et son attractivité.

En effet, il s'agissait de la troisième adjudication ouverte de l'année pour le compte de l'État béninois sur le marché régional. L'émission comportait un panier de titres souverains variés, dont l'objectif primordial était de mobiliser 20 milliards de francs CFA. Il s'agissait :

- des Bons Assimilables du Trésor (BAT) à 91 jours;
- des Obligations Assimilables du Trésor (OAT) à 3 ans, 5ans et 7ans.

L'opération a suscité un appétit remarquable, avec une demande globale de 120,832 milliards FCFA, soit un taux de couverture de 604,16 %. Finalement, 21.999 milliards FCFA ont été retenus, correspondant à un taux d'absorption de 18,21 %. Les rendements moyens pondérés se sont établis à 6,14 % (BAT à 91 jours), 6,63% (OAT à 3 ans), 6,97% (OAT à 5 ans) et 7,29% (OAT à 7 ans), reflétant une prime de risque modérée et la forte attractivité de la signature béninoise sur toute la courbe des maturités. Cette perception de moindre risque accordée au Bénin par les investisseurs transparait clairement dans la comparaison des rendements moyens observés lors des émissions souveraines du premier trimestre 2025 en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Bénin.

Maturité	Moyenne (Rendement Moyen Pondéré) au 1er trimestre 2025		
	SENEGAL	COTE D'IVOIRE	BENIN
12 mois	6,80%	6,82%	6,50%
3 ans	7,94%	7,40%	6,71%
5 ans	7,81%	7,60%	6,97%
7 ans	Néant	6,70%	7,29%

Les clés du succès

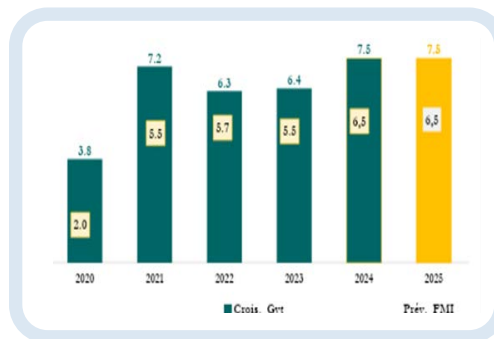
Un cadre macroéconomique solide et stable

Au sein de l’UEMOA, le Bénin se distingue par la résilience et la robustesse de ses fondamentaux macroéconomiques. Le pays a enregistré une croissance économique moyenne soutenue, avoisinant les 6 % entre 2019 et 2022. D’après le rapport de la Banque Africaine de Développement (BAD) publié en janvier 2025, le Bénin figure parmi les économies les plus dynamiques de la sous-région, avec une croissance estimée à 6,6 % en 2025, bien au-dessus de la moyenne ouest-africaine, établie à 4,6 %. En 2024, le PIB béninois avait déjà progressé de 7,5 % (Direction Générale de l’Economie), porté par l’essor des infrastructures, la modernisation industrielle et agricole, ainsi que par des réformes ambitieuses.

L’inflation est restée maîtrisée à 1,9 % en 2024, avec une prévision de 2 % pour 2025, soit l’un des taux les

plus faibles au sein de l’UEMOA. Le déficit budgétaire poursuit sa trajectoire de réduction: de 6,1 % du PIB en 2021, il est passé à 3% en 2024, avec une prévision sous la barre communautaire de 3% dès 2025. L’endettement public reste maîtrisé à 53,4 % du PIB, bien en deçà du plafond régional fixé à 70 %.

Graphique 1: Evolution du taux de croissance au Bénin



Source : DGE, 2025

Des distinctions notables et des reconnaissances internationales

Les performances économiques et la qualité de la gouvernance ont valu au Bénin plusieurs distinctions :

- 1er en Afrique francophone en matière

de transparence budgétaire selon l’IBP en 2024, devançant même la France ;

- 2e pays africain au classement CPIA de la Banque mondiale (2024), juste derrière le Rwanda ;

- Mention “très satisfaisante” systématiquement attribuée par le FMI dans le cadre des revues du Programme économique et financier ;

- Prix du Meilleur ministre des Finances d’Afrique (2019), décerné par la Banque africaine de développement.

Une crédibilité souveraine renforcée sur les marchés

Les agences de notation confirment l’amélioration de la perception du risque béninois:

- Moody’s a maintenu sa note B1 et relevé la perspective de stable à positive;

- Standard & Poor's a rehaussé la note à BB- (stable);

- Fitch Ratings a confirmé la note B+ (stable), saluant une croissance projetée de 6,4 % sur 2024-2027, contre une médiane de 4 % pour les pays notés B.

Tableau comparatif des notations souveraines en devises (2025)

Pays	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Bénin	BB- (Positive)	B1 (Positive)	B+ (Stable)
Côte d'Ivoire	BB- (Positive)	Ba2 (Stable)	BB- (Stable)
Sénégal	B (Négative)	B3 (Négative)	-

Ainsi, le Bénin s'impose aujourd'hui comme l'une des signatures souveraines les plus crédibles de l'UEMOA, figurant dans le peloton de tête aux côtés de la Côte d'Ivoire.

Une stratégie d'endettement innovante et rigoureuse

Le succès du Bénin repose également sur une stratégie d'endettement proactive et bien structurée. Le pays combine judicieusement des émissions régulières de titres sur le marché régional avec des opérations ciblées sur les marchés internationaux, dans un souci constant d'optimisation du coût et des risques liés à sa dette.

En janvier 2025, le Bénin a mobilisé 500 millions de dollars sur une maturité de 16 ans, tout en sécurisant une couverture en euros, réduisant ainsi son exposition au risque de change. Parallèlement, un financement de 500 millions d'euros a été conclu avec Deutsche Bank, dont 200 millions garantis par l'Association Internationale de Développement (IDA), à un taux compétitif de 6 % sur 15 ans. Cette opération innovante incluant le rachat partiel de l'Eurobond 2032, participe également au financement de

projets alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Ces succès sur les marchés internationaux renforcent la crédibilité du Bénin en tant qu'émetteur souverain et stimulent l'intérêt des investisseurs régionaux pour ses titres. Par ricochet, ils réduisent la pression sur le marché régional pour le financement de l'année 2025, tout en permettant au pays de mobiliser des ressources à des conditions particulièrement favorables. Cette gestion prudente et agile garantit la soutenabilité de la dette et la stabilité du cadre macroéconomique.

Une communication stratégique avec les investisseurs

La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique du Bénin accorde une attention particulière à la transparence et à la proximité avec les investisseurs. A cet effet, en amont de chaque émission, des informations claires, détaillées et actualisées sont mises à disposition afin de permettre aux investisseurs de réaliser les diligences nécessaires pour se positionner.

Au premier trimestre 2025, un "non-deal roadshow" régional a

été organisé dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, à l'exception du Niger. Cette initiative a permis de renforcer le dialogue avec les investisseurs, de mieux cerner leurs attentes et, dans la mesure du possible, d'ajuster l'offre de titres en fonction de leurs besoins. Elle a aussi été l'occasion de promouvoir la signature souveraine du Bénin et de présenter un calendrier annuel clair des émissions, renforçant ainsi la prévisibilité et la crédibilité de la stratégie nationale de financement.

Bien avant cela, des séances ciblées d'information ont été organisées au cours du dernier trimestre de l'année 2024, notamment auprès des investisseurs nationaux, dans le but d'élargir la base des souscripteurs.

En cultivant cette relation de confiance, le Bénin s'assure un accès constant aux financements, à des conditions avantageuses, même dans un environnement régional complexe et volatil.

Le Bénin, valeur refuge dans un contexte sous-régional incertain

Dans un environnement sous-régional marqué par une instabilité croissante et par des tensions liées à la soutenabilité

de la dette dans certains États membres, les titres obligataires émis par le Bénin apparaissent de plus en plus comme une valeur refuge sur le marché financier de l'UEMOA. Portée par une gestion macroéconomique rigoureuse, une stratégie d'endettement maîtrisée et une communication proactive avec les investisseurs, la signature béninoise inspire confiance.

Elle séduit particulièrement les investisseurs soucieux de privilégier des placements sûrs et stables dans un contexte sous-régional incertain. À ce titre, le Bénin s'affirme non seulement comme un emprunteur crédible, mais aussi comme un pilier de stabilité et de référence sur le marché sous-régional des titres publics.

L'opération du 20 mars 2025 symbolise avec éclat ce positionnement du Bénin comme acteur majeur du marché financier régional. Fruit de choix politiques cohérents et de réformes ambitieuses, cette dynamique témoigne d'une trajectoire solide qui ouvre la voie à un avenir financier résolument prometteur pour le pays.



PEU IMPORTE

vos opérateurs GSM

payez désormais vos factures
SBEE et SONEB en composant

***611#**

***611#**

✓ Rapide et sécurisé



LES TRESSEURS DE CORDES

RÉMI KOSSOUHO OU L'EXCELLENCE AU BOUT DE LA SOIF D'APPRENDRE



Rémi KOSSOUHO, Administrateur du Trésor à la retraite, Consultant international en Finances publiques

*" lié par le cordon
ombilical au
Trésor "*

Septuagénaire à la santé encore robuste et au regard acéré, Rémi KOSSOUHO parle du Trésor public avec la ferveur d'un jeune diplômé. Administrateur du Trésor à la retraite, ce serviteur de l'Etat incarne à lui seul un pan entier de l'histoire budgétaire et comptable du Bénin. D'un calme affable, il déroule son parcours sans emphase, mais avec une passion manifeste pour la chose publique, empreinte de rigueur, de probité et de loyauté.

A l'issue des études primaire et secondaire, il entre à la fonction publique en 1975 comme instituteur révolutionnaire, par nécessité, et saisit la première opportunité professionnelle : un concours du Trésor public. Ce fut le début d'une ascension patiente mais exemplaire, mue par un sens aigu du service et une volonté inflexible de mettre la connaissance au service de la modernisation des rouages de l'administration financière.

Un artisan discret des réformes

Derrière le calme de l'homme se cache un bâtisseur. Adepte de la formation professionnelle continue, il allie dévouement professionnel avec formation académique. Ainsi, en 1979 il réussit sa capacité en

droits, en 1984 est muni Brevet de Technicien Supérieur en gestion des entreprises, et en 1998 le voilà titulaire d'une maîtrise en droit alors que dans le cadre professionnel il sort diplômé de l'Ecole National du Trésor français en 1994.

Ce baroudeur de la connaissance académique et professionnelle a la réforme chevillée au corps. De son implication dans la création du fichier unique de référence, à la réforme du système comptable de l'État, en passant par les balbutiements de la numérisation des archives et le développement de logiciels maison (WMONEY, FLEURETTE, MATKOSS), M. KOSSOUHO a contribué à tirer le Trésor public béninois hors de l'archaïsme. « Nous ne pouvions plus continuer à centraliser des écritures comptables incomplètes et non conformes. Il fallait poser les bases d'une comptabilité d'État rigoureuse, fiable et déconcentrée. »

Mais le mérite, dit-il, revient à l'équipe. « Une seule hirondelle ne fait pas le printemps. » Sa loyauté au collectif transpire dans chaque mot. Ce sont pourtant ses contributions, souvent discrètes, qui ont permis au Bénin de produire sa première loi de règlement dès 1998.

Une retraite active, entre mémoire et transmission

Admis à la retraite en 2006, l'homme refuse de garder l'arme au pied. Il reste, selon ses mots, « lié par le cordon ombilical au Trésor ». Il intervient en tant que consultant, forme les nouvelles générations et apporte des conseils sur sollicitation. Une manière, pour lui, de perpétuer les valeurs

d'un métier qu'il juge aujourd'hui en perte de repères.

« L'argent du Trésor, ce n'est pas le vôtre, c'est celui du peuple », répète-t-il avec gravité. Une sentence qui, à l'heure où les dérives financières hantent encore les administrations africaines, sonne comme une alerte. A ses yeux, l'intégrité ne se négocie pas. Et si certains jeunes cadres s'égarant dans la recherche de l'enrichissement, c'est qu'ils ont oublié que travailler au Trésor public est un sacerdoce.

Visionnaire mais lucide

Quant à l'avenir, Rémi KOSSOUHO reste lucide. La digitalisation, qu'il promet, ne saurait tout régler. Elle doit s'accompagner, selon lui, d'une refonte des effectifs, d'un renforcement des postes comptables, et surtout d'une culture de la redevabilité. Il appelle aussi de ses vœux une connexion plus directe entre le Trésor public et la Cour des Comptes, gage d'une transparence accrue.

En homme d'expérience, il ne s'embarrasse pas de discours pompeux. Il croit en la force du travail, en la reconnaissance méritée et en l'exemplarité. « Je n'ai jamais eu de parrain, ni de carte de parti. Mon seul levier, c'était le sérieux au travail. »

A rebours de ces pratiques qui ont pendant longtemps empêché l'Administration publique d'apporter une contribution décisive au développement du Bénin, Rémi KOSSOUHO a fait de la probité, la recherche de la connaissance à tout prix et le travail bien fait, les seules voies de l'excellence.

" L'argent du Trésor, ce n'est pas le vôtre, c'est celui du peuple. "



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



PROCEDURE DE PAIEMENT EN LIGNE PAR **CARTE BANCAIRE** SUR LA PLATEFORME TRESORPAY



www.tresorbenin.bj

- ▶ Disposer d'une carte bancaire ;
- ▶ Se connecter à l'adresse **www.tresorbenin.bj** ;
- ▶ Choisir le module « eQuittance Paiement en ligne » ;
- ▶ Choisir dans la liste des services en paiement (*Paiement des titres / Bois Energies , Infractions / Pénalités Routières, etc...*) qui s'affiche, la rubrique correspondant à votre paiement ;
- ▶ Fournir les renseignements demandés ;
- ▶ lire le récapitulatif de la transaction, cocher la case « **J'ai lu et approuvé les informations renseignées** » et cliquer sur le bouton « **Passer au paiement** » ;
- ▶ Choisir le moyen de paiement « Carte bancaire » sur l'écran affiché (seules les cartes **Visa et Mastercard** sont acceptées pour le moment) ;
- ▶ Renseigner les informations de la carte : numéro, date d'expiration et CVV puis cliquer sur le bouton « **Continuer pour payer** » ;
- ▶ Fournir diverses informations : Pays, Département, Adresse, Ville et Code Zip puis cliquer sur le bouton le bouton « **Payer** ».
- ▶ Ce stade, une demande de confirmation est envoyée à la banque émettrice qui approuve l'opération et adresse au titulaire de la carte, les références du paiement avec le montant ;
- ▶ Recevoir une notification de TrésorPay avec la référence de paiement, et la quittance dans votre adresse mail. Le bouton « **Télécharger la quittance** » en bas du message vous permet également d'obtenir la quittance instantanément.

Coordonnées du Centre d'écoute clients pour tout besoin d'information

Téléphone : (229) 01 65 00 68 03/ 01 65 00 68 38 ; E-Mail : tpbonline@tresorbenin.bj.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Hémophilie : Une maladie rare et silencieuse

L'hémophilie est un trouble génétique du sang qui prolonge les saignements en bouleversant la coagulation.



Coryse GUIDADE

Dans ce quinzième numéro de votre magazine Le Trésor, nous poursuivons notre quête du bien être et de la meilleure santé, en mettant la lumière sur une affection rare mais sérieuse : l'hémophilie.

Pour en parler, nous avons rencontré le Docteur Tatiana BAGLO AGBODANDE, médecin hématologue au Centre national hospitalier universitaire (CNHU) Hubert Koutoukou MAGA de Cotonou. Comprendre l'hémophilie : une maladie du sang

L'hémophilie est une maladie hémorragique constitutionnelle caractérisée par un déficit en facteur VIII ou en facteur IX. Il s'agit d'une anomalie du saignement. Les personnes vivant avec l'hémophilie saignent plus longtemps que normalement car leur sang ne contient pas assez de facteur de coagulation. Il existe deux types d'hémophilie : l'hémophilie A au cours de laquelle le patient est déficient en FVIII et l'hémophilie B au cours de laquelle le patient est déficient en FIX.

Contrairement à une idée reçue, l'hémophilie ne se traduit pas par un saignement plus rapide, mais plutôt par un saignement plus long. En effet, chez une personne normale, un petit saignement s'arrête vite mais chez un hémophile, le sang coule plus longtemps car il ne coagule pas correctement.

Une origine génétique, mais pas toujours

L'hémophilie est généralement transmise par les gènes d'un parent porteur. Toutefois, dans environ 30% des cas, elle apparaît de manière spontanée, sans antécédent familial connu. Il s'agit alors de anomalies génétiques qui surviennent chez l'individu atteint.

Il y a trois degrés de gravité de l'hémophilie: l'hémophilie mineure, modérée et sévère. Et la sévérité renvoie à la gravité des complications hémorragiques qui peuvent survenir chez l'hémophile.

Des signes qui doivent alerter !

Quel que soit le type d'hémophilie, les symptômes sont souvent les

mêmes :

- des hémorragies au niveau des muscles (hématomes) et des articulations (hémarthrose), particulièrement les genoux, les coudes et les chevilles ;
- des hémorragies spontanées (saignements internes qui surviennent brusquement sans raison évidente) ;
- des saignements prolongés après une coupure, l'extraction d'une dent ou une intervention chirurgicale telle que la circoncision.

Ces hémorragies au niveau d'une articulation ou d'un muscle provoquent une douleur ou une sensation de gêne, une enflure, une rigidité, une difficulté à se servir de l'articulation ou du muscle.

En cas d'hémorragie répétée de la même articulation, celle-ci peut être endommagée et devenir douloureuse. Ce qui peut entraîner des difficultés à marcher ou à pratiquer des activités simples.

Un traitement disponible et efficace

Heureusement, le traitement de l'hémophilie a considérablement évolué. Il repose sur l'administration du facteur de coagulation manquant par injection. Ce traitement, lorsqu'il est administré rapidement, permet d'arrêter le saignement, de réduire les douleurs et de prévenir les séquelles articulaires.

Grâce à une prise en charge adaptée,

les personnes hémophiles peuvent mener une vie normale, vaquer à leurs occupations et pratiquer certaines activités physiques. À l'inverse, l'absence de traitement peut entraîner des complications graves, voire la mort prématurée.

Conseils pratiques pour mieux vivre avec l'hémophilie

Le Dr. BAGLO AGBODANDE nous livre quelques recommandations essentielles :

- traiter rapidement tout



saignement suspect ;

- faire du sport pour renforcer les muscles (mais sous avis médical) ;
- Éviter les anti-inflammatoires stéroïdiens comme l'aspirine ;
- Consulter régulièrement un médecin spécialisé en hémophilie ;
- éviter les injections dans les muscles. Les vaccins ne



Docteur Tatiana BAGLO AGBODANDE, médecin hématologue au CNHU

sont pas dangereux pour les hémophiles. Ils doivent se faire vacciner mais informer les agents qui vaccinent de leur maladie ;

- Maintenir une bonne hygiène bucco-dentaire pour limiter les interventions dentaires à risque ;
- administrez rapidement les premiers soins pour maîtriser le saignement L'hémophilie, bien que peu connue, n'est pas une fatalité.

Grâce à l'information, au dépistage et à l'accès au soin adéquat, les personnes atteintes peuvent vivre en toute sécurité. Votre magazine remercie le Dr Tatiana BAGLO AGBODANDE pour cet éclairage précieux sur une maladie qui mérite d'être mieux comprise et mieux prise en charge dans notre société.



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
3841, Avenue Pape Jean Paul II (12.2070)
BP: 40 Cotonou
Tél : 01 21 30 19 37 – Fax : 01 21 30 07 58
revue@tresorbenin.bj
www.webzine.tresorbenin.bj/
www.tresorbenin.bj

ISSN 2960-6802
Juin 2025, Tous droits réservés